

# SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ÉVALUATION 2023 : MONITORING DU PARCOURS D'ACCUEIL POUR PRIMO-ARRIVANT·ES

## Objectifs et structure du rapport

Comme défini par l'Arrêté 2016/584, le rapport d'évaluation constitue un **monitoring annuel de la politique d'accueil francophone** sur base d'indicateurs quantitatifs et descriptifs, ainsi que des témoignages issus des rapports d'activités des BAPAs<sup>1</sup>.

Il se compose de cinq parties. La première consiste en une introduction au contexte territorial, à savoir les contextes migratoire et institutionnel, dans lequel prend place le parcours d'accueil francophone en Région de Bruxelles-Capitale. Les trois parties suivantes visent à appréhender globalement le fonctionnement du parcours d'accueil. Basées sur des indicateurs quantitatifs standardisés, elles doivent permettre de saisir les évolutions de son fonctionnement au regard des années précédentes.

- Partie II : l'organisation générale des bureaux d'accueil (stock de dossiers actifs et suspendus, flux d'admissions-inscriptions, ressources humaines, etc.).
- Partie III : les publics du parcours d'accueil (profils sociodémographiques) ;
- Partie IV : le suivi des activités du parcours d'accueil (formations des volets 1 et 2) ;

## Méthodologie

Les analyses du rapport d'évaluation reposent principalement sur l'exploitation des données de *l'Application Primo-Arrivants* (APA), qui est l'outil employé par les travailleur·ses des BAPAs pour gérer les dossiers des bénéficiaires<sup>2</sup>. Nous avons complété cette source principale en mobilisant les rapports d'activités des BAPAs. Ceux-ci comprennent en effet des données, tant quantitatives (registre de présence) que qualitatives (témoignages de terrain), qui précisent, nuancent et contextualisent les données de l'APA.

Enfin, les données de la contextualisation territoriale (partie 1) viennent de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) – autant de leur site web pour les flux de l'immigration que d'une demande de données plus précise pour les effectifs de personnes primo-arrivantes –, ainsi que du Commissariat Général des Réfugiés et Apatriides (CGRA) et du Centre fédéral Migration (Myria).

Concernant la démarche, il faut distinguer deux approches complémentaires de comptabilisation des dossiers des BAPAs, et *ipso facto* des bénéficiaires, des activités et de la charge de travail des bureaux d'accueil, selon :

- une **logique de flux** : une somme d'individus et/ou de dossiers entrant (sortant) dans (d') un territoire et/ou dispositif sur une durée déterminée (souvent une année) ;

<sup>1</sup> Les objectifs et contenus des rapports d'évaluation (juin) et de recherche (décembre) ont été mieux distingués et spécifiés au fil des années : alors que le rapport d'évaluation consiste à une analyse descriptive des données quantitatives de l'APA et des rapports d'activités annuels des BAPA, le rapport de recherche consiste à une analyse explicative à partir d'une question de recherche précise, et de méthodes et données spécifiquement appropriées.

<sup>2</sup> Depuis l'entrée en vigueur de l'obligation de suivi du parcours (juin 2022), l'APA interagit directement avec celle des communes, l'application *Bruwelcom*e développée par la COCOM en vue de suivre les PA soumis à l'obligation.

- une **logique de stock** : une somme d'individus et/ou de dossiers sur un territoire ou dans un dispositif à une date précise (souvent à la fin ou au début de l'année).

Au niveau de la présentation des données, nous distinguons dorénavant trois sous-catégories de bénéficiaires définies par les deux grandes modifications législatives qu'a connues la politique d'accueil en 2022 : l'obligation de suivi du parcours et l'élargissement du public aux personnes étrangères (cf. Partie I). En outre, dans la perspective d'observer les tendances à l'œuvre, nous avons systématiquement comparé les chiffres de l'année 2023 avec l'année 2022 (dernière année de la crise sanitaire) et à la moyenne des années prépandémiques (2016-2019), ou à défaut, avec ceux de l'année 2019.

### Chiffres clés

Au 31 décembre 2023, on dénombre **5.628 dossiers actifs** (non suspendus), correspondant à une augmentation de 69% par rapport à 2022. La moyenne journalière de l'année s'élève à 4.756 dossiers actifs. Le stock de bénéficiaires selon les différentes catégories issues des changements législatifs, se distribue comme suit : 35% le public prioritaire, 45% les primo-arrivants ayant-droit et 21% les personnes étrangères. Au 16 janvier 2024, 341 bénéficiaires sont en liste d'attente, dont 210 à VIA et 131 à BAPA-BXL.

Au cours de l'année 2023, **6.255 personnes ont été admises** au sein du parcours d'accueil, ce qui corresponds à **plus du double de bénéficiaires (+ 161%)** par rapport à 2022.

Au niveau de la répartition de ce flux selon les BAPAs, VIA se retrouve en tête avec 42% du public, puis BAPA-BXL avec 37% et enfin Convivial avec 21%. Le flux de ce dernier a quadruplé (+279%) et son poids a augmenté de 6 points de pourcentage (pp) par rapport à 2022. Nous observons une relative équpartition - pour le flux - entre les catégories de bénéficiaires : le **public prioritaire** – les « **personnes primo-arrivantes obligées** » **représentent 36%** des bénéficiaires, les **primo-arrivants non prioritaires (« ayant-droit »)** **représentent 31%** et enfin les **personnes étrangères 33%**.

Concernant le profil du public admis, on retiendra quelques évolutions marquantes :

- Une dominance féminine qui persiste (61%) et **un vieillissement du public** des BAPAs (médiane de 36 ans, soit 2 ans de plus que l'année dernière et 4 ans de plus qu'en 2021). Cette tendance s'explique en partie, par l'arrivée des personnes étrangères dans le parcours, qui ont une médiane d'âge de 39 ans.
- Même si on ne peut pas faire une analyse exhaustive des nationalités, on peut toujours noter qu'au niveau des pays d'origine **96% des bénéficiaires continuent à être issus d'un pays hors de l'UE**. Nous observons aussi le renforcement de la nationalité **marocaine**, représentant 21% du public. La **Syrie** est la deuxième nationalité plus représentée (10%) mais est sûrement sous-estimée par le nombre de nationalités inconnues dans la base de données. De nouvelles nationalités apparaissent en tête comme **l'Algérie et le Cameroun** du fait des changements législatifs.
- Au niveau socio-économique, on observe un renforcement, depuis 2017, de la **dualisation socioprofessionnelle** mais qui en 2023 semble caractériser des catégories de bénéficiaires. Avec d'un côté, un public « en emploi » (+14%) et/ou un public diplômé *a minima* du secondaire (+2%) prédominant chez les primo-arrivants (non)prioritaires, et de l'autre, un public « sans revenu » (+18%) et/ou infradiplômé (-

2%) plus caractéristique des personnes étrangères.

- Au **niveau sociojuridique**, le **regroupement familial est le premier motif de séjour** (61%) et augmente sa part de 5 pp. par rapport à 2022. De plus, du fait de l'élargissement du public et de l'obligation de suivi, les titres de séjours illimités augmentent (+22pp.) au détriment des séjours limités.
- Une **relative « décentralisation spatiale »** depuis les changements législatifs, 55% du public admis en 2023 réside dans les cinq communes d'implantations des BAPAs, une diminution de 7pp. par rapport à la part observée entre 2016-2022.

Pour ce qui est du suivi du parcours d'accueil à ses différentes étapes, on retiendra en 2023, l'explosion des flux suite aux changements législatifs :

- Parmi les 4.869 bilans linguistiques, **2.519 personnes, soit plus de la moitié (52%), détenaient le niveau linguistique requis**, une augmentation de 16 pp qui s'explique par l'élargissement du public : parmi les bénéficiaires ayant le niveau requis de français, la moitié sont des personnes étrangères. Ensuite, 2.322 personnes ont été positionnées dans des modules linguistiques selon une répartition en sous-filières comme suit : 24% en Alpha, 2% en FLE NAL, 33% en FLE A et 40% en FLE B.
- Le nombre de modules de Droits et Devoirs est le plus élevé depuis l'ouverture des BAPAs avec au total 266 modules organisées en 2023 (+ 30% par rapport à l'année dernière). Les BAPAs ont accueilli **plus du double de participant·es** qu'en 2022, soit 4.727 bénéficiaires (capacité effective de 19 participant·es par modules).
- **Une augmentation de 63% des attestations de fin de volet primaire** (3.264 attestations) et une diminution du temps médian du volet primaire à 2 mois et demi (égale au temps prépandémique).
- **Une augmentation de 72% des conventions signées de volet secondaire (2.980)**, correspondant à un taux de signature de 91%. Concernant le contenu des conventions, la formation citoyenne est toujours la plus fréquente (93%), s'en suit l'accompagnement social (74%), et enfin la formation linguistique (39%). Plus d'un quart des conventions signées (27%) portent sur des volets secondaires « complets ».
- **Un nombre quasi identique de modules de Citoyenneté** par rapport à 2022 (131 réalisés en 2023, dont 83% sont en français ou en arabe) mais avec **une capacité effective qui augmente** de 20% et qui double par rapport à 2021, avec 2.338 participant·es en 2023. Cette évolution marque la fin des mesures sanitaires avec une capacité médiane de 19 participant·es par module.
- **Une augmentation de 58% des attestations de fin de volet secondaire (2.543) – et quatre fois plus qu'en 2019 (+361%). Le temps médian pour réaliser le volet secondaire diminue considérablement**, passant à environ 3 mois, alors qu'en 2022, il s'élevait à 13 mois. Cette évolution est directement liée à la diversification des besoins dans le parcours qui fait varier considérablement les temps pour réaliser celui-ci.
- **La moitié des bénéficiaires ayant terminé le parcours en 2023 avait été admis cette même année**, ce qui correspond à une augmentation de 34pp. par rapport à 2022. Le temps moyen pour réaliser le parcours a lui aussi diminué fortement : de 27 mois en 2022 à 16 mois en 2023.

En définitive, les changements législatifs ont eu des impacts importants, entraînant une

croissance sans précédent du public et une diversification de celui-ci. Cette diversification a engendré **des besoins et des parcours très variés**, particulièrement visibles au niveau des temps de parcours. Du côté des bureaux d'accueil, les travailleurs·euses social·es ont dû faire face à une **augmentation importante de la charge de travail**, avec un empiétement croissant de la charge administrative sur le temps d'accompagnement effectif, conduisant à la **saturation** de leurs services, notamment à VIA et à BAPA-BXL.